# Évaluation professionnelle. Supérieur hiérarchique en fonction au moment de l'évaluation

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Jurisprudence

La requérante contestait la légalité du compte rendu de son entretien professionnel, invoquant notamment l'incompétence de l'évaluatrice, qui n'était pas encore sa supérieure hiérarchique durant la période évaluée.

Le Conseil d'État confirme que l'entretien doit être conduit par le supérieur hiérarchique en fonction au moment de l'évaluation, et non sur la période évaluée (CE, 6 mars 2025, *Mme B.*, n° 493924).